

Le plan Écoantibio3

« Réduire les risques d'antibiorésistance et promouvoir le bon usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire »
2024-2028



ÉCOANTIBIO 3

Réduire les risques d'antibiorésistance et promouvoir le bon usage des antimicrobiens en médecine vétérinaire

Plan national 2023-2028



écoantibio

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires

Christophe Chartier

GT RFSA Résistance aux antiparasitaires

23 janvier 2024



Présentation générale d'Écoantibio3

- ▶ **Après les 2 premiers plans, ouverture pour la première fois du plan écoantibio aux antiparasitaires ssl**
 - ▶ Antimicrobiens autres qu'antibiotiques et antiviraux : antifongiques et antiprotozoaires
 - ▶ Antiparasitaires : « autres » parasites
- ▶ **Principes fondateurs d'écoantibio3 (... en lien avec les AP)**
 - ▶ Une seule santé : lien résistance aux AP et sûreté/sécurité des populations humaines, lien AP et environnement, lien parasites/écosystème/changement climatique
 - ▶ Durabilité des systèmes agricoles : bon usage des AP pour conserver leur efficacité, AP = bien commun pour les acteurs de la santé animale
 - ▶ Relation vétérinaire-détenteur d'animaux au cœur de l'usage raisonné des AP ; place centrale du vétérinaire dans ses missions de santé publique

Les grands objectifs du plan Écoantibio3

Limiter l'émergence et la diffusion de risque de résistance aux AM et AP et les risques associés

- ▶ *Maintenir la dynamique de réduction de l'exposition aux AB*
- ▶ *Préserver l'arsenal thérapeutique chez les animaux (AB)*
- ▶ **Renforcer la prévention des maladies induisant un recours aux antimicrobiens et aux antiparasitaires : promotion de la vaccination et des pratiques zootechniques préventives des infections (conduite d'élevage, génétique...)**
- ▶ **Promouvoir le bon usage des antimicrobiens et des antiparasitaires à l'échelle de l'animal et du troupeau : capitalisation sur l'expérience des AB pour promouvoir un usage raisonné des AP**
- ▶ **Mieux connaître la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires (pour les pathologies courantes)**
- ▶ *Susciter l'engagement des filières, des professionnels et des citoyens sur l'antibiorésistance (AB)*

Gouvernance du plan Écoantibio 3

16 pilotes

- ▶ Animation par la DGAL (Elisa BOHIN)
- ▶ Comité de pilotage (COPIL) composé de responsables (pilotes) d'une ou plusieurs actions du plan
- ▶ Rôle des pilotes :
 - concrétiser l'action en proposant un plan d'action à la DGAL
 - compte rendu des résultats devant le COPIL (n réunions/an)
 - consolidation des appels à projets annuels et à la sélection des projets lauréats
 - compte rendu annuel devant un comité de suivi élargi présidé par la DGAL, avec le COPIL, les différents ministères, les parties prenantes...

Les pilotes du plan Écoantibio 3 sont :

- Association de coordination des instituts techniques agricoles (ACTA)
- Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses (ADILVA)
- Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie (AFVAC)
- Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Animal pro formation (APFORM)
- Association vétérinaire équine française (AVEF)
- Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV)
- Écoles vétérinaires françaises
- Fédération des syndicats vétérinaires français (FSVF)
- Groupement de défense sanitaire (GDS France)
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Réseau français pour la santé animale (RFSA)
- Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaires (SIMV)
- Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV)

Contenu du plan Écoantibio3 et participation du RFSA

- 5 axes
- 25 actions

- 1 action concerne le RFSA :
l'action 18 dans l'axe 3

Axe 1

Prévention contre l'apparition et la diffusion de résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux de rente et de compagnie

Axe 2

Formation, sensibilisation et engagement dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires, dans une dynamique « une seule santé »

Axe 3

Recherche et surveillance de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale

Axe 4

Maintien, amélioration et développement d'un arsenal thérapeutique favorable au bon usage des antimicrobiens et à l'optimisation des pratiques de prescription en santé animale

Axe 5

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale, de l'échelle territoriale à l'échelle internationale



ACTION 18

Développer la recherche sur les résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires

Pilotes : ANSES, RFSA, Ecoles vétérinaires françaises *Destinataires mail à ce stade :* Christophe Chartier, Nicole Hagen, Jean-Yves Madec

Calendrier : Action tout au long du plan

Écoantibio 3 doit également viser à mieux connaître les phénomènes de résistance vis-à-vis des autres antimicrobiens et des antiparasitaires utilisés pour lutter contre les pathologies les plus courantes. L'objectif est de disposer, au cours des 5 prochaines années, des grands couples agents pathogènes/antimicrobiens (non antibiotiques) et parasites/antiparasitaires pour chaque filière. Un travail sera mené pour définir des indicateurs quantitatifs d'exposition aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires majeurs ainsi que des indicateurs de résistance.

Rôle des pilotes :

1. Construction et suivi d'un **plan d'action** pour la mise en œuvre de l'action dont il est (co)responsable
2. **Construction/sélection des projets** pour cette action dans le cadre d'appels à projet annuels (projet = recherche ou action?)
3. Rôle majeur du GT RFSA dans la réalisation de l'action 18 >>>>feuille de route du GT

1^{ère} réunion du COPIL le 5/01/2024

- ▶ **Urgence : lancement de l'appel à projet 2024**
- ▶ Besoins prioritaires pour l'année en cours à exprimer par les pilotes pour le 20/01/2024! (en quelques lignes)
- ▶ 1^{ère} version du cahier des charges par la DGAL, à amender par les pilotes
- ▶ Publication du cahier des charges le 15/02 ; ouverture de l'appel à projets
- ▶ Date limite de dépôt des projets : 15/05 (interaction possible entre pilotes et porteurs de projets)
- ▶ Évaluation des projets (procédure non tranchée) :
 - ▶ Indépendante par le CGAAER
 - ▶ Par les pilotes (articulation à préciser)
 - ▶ DGAL prend la décision
- ▶ Sélection des projets fin août/début septembre
- ▶ Montants des projets : 5,000/40,000/300,000 €.....
- ▶ 2 millions d'€ pour 5 ans (?)

Appel à projets 2023 du plan Écoantibio 2 Cahier des charges

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) lance, dans le domaine de la santé animale, l'appel à projets national (AAPN) du plan Écoantibio 2 au titre de l'année 2023, doté d'un montant global maximal de 2 millions d'euros.

I. Contexte de l'appel à projets 2023 du plan Écoantibio 2

Le plan Écoantibio 2 est une politique publique pilotée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du MASA. Il a pour buts de réduire les risques d'apparition et de diffusion de l'antibiorésistance en médecine vétérinaire.

Il s'articule autour de quatre axes :

- Développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs ;
- Communiquer et former sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance, sur la prescription raisonnée des antibiotiques et sur les autres moyens de maîtrise des maladies infectieuses ;
- Mettre à disposition des outils d'évaluation et de suivi du recours aux antibiotiques, ainsi que des outils pour leur prescription et leur administration responsables ;
- S'assurer de la bonne application des règles de bon usage au niveau national et favoriser leur adoption aux niveaux européen et international.

Le plan Écoantibio 2 laissera sa place à un nouveau plan Écoantibio 3 fin 2023. Ce plan s'inscrit dans une nouvelle feuille de route interministérielle à l'horizon 10 ans.

Ainsi, l'appel à projets de 2023 doit venir conclure Écoantibio 2 et capitaliser sur les éléments déjà produits au cours des appels à projets depuis 2016 ; et préparer la transition vers Écoantibio 3.

Propositions des pilotes RFSA (CC, PJ) et ENVF (NH)

- ▶ **Besoins prioritaires pour l'action 18 (année 2024)**
- ▶ Développer la recherche sur les résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires.
- ▶ *Rq : les « autres antimicrobiens » sont compris essentiellement comme étant les antiprotozoaires*
- ▶ Meilleure connaissance des phénomènes de résistance vis-à-vis des autres antimicrobiens et des antiparasitaires pour les pathologies courantes
- ▶ Les projets proposant la mise en place de **plans de surveillance** dans différentes filières animales, visant à évaluer la **fréquence et les facteurs de risque** des échecs thérapeutiques liés à l'utilisation des autres antimicrobiens et des antiparasitaires, sont ciblés.
- ▶ Définir des indicateurs quantitatifs d'exposition aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires majeurs
- ▶ Les projets visant à mettre en place une **méthodologie de recueil de données** à l'échelle nationale (enquêtes auprès des établissements vétérinaires ou des acteurs des filières) sur la **vente et l'utilisation** des autres antimicrobiens et des antiparasitaires, par filière de production ou par région, sont prioritaires.
- ▶ Définir des indicateurs de résistance
- ▶ Les projets proposant la **définition et la validation des indicateurs de résistance** vis-à-vis des autres antimicrobiens et des antiparasitaires, fondés sur des critères cliniques, paracliniques ou d'analyses de laboratoire et ce, de façon coordonnée pour différentes filières, sont prioritaires.

1^{ère} réunion du COPIL le 5/01/2024

▶ **Construction du plan d'action pour l'action 18**

= ensemble des actions à conduire pour atteindre les objectifs au cours des 5 ans du plan

= ce qu'il convient de faire en termes d'actions, de rendus pour rendre opérationnel le texte de l'action

=liste des éléments manquants

▶ Méthodologie

- ▶ Modèle de plan d'action qui sera fourni par la DGAI (pour les 5 ans?, révisable annuellement?)
- ▶ Réunion intermédiaire par axes en mars 2024
- ▶ COPIL fin mai sur les plans d'action
- ▶ Finalisation/validation du plan d'action à l'été 2024

▶ Comité de suivi fin 2024